



**ALGERIE TELECOM-SPA**  
EPE-SPA au capital social de 115 000 000 000.00 DA

**DIRECTION OPERATIONNELLE D'ADRAR**  
NIF 000216001808337  
**SOUS DIRECTION FONCTION SUPPORT**  
**DEPARTEMEMEN ACHAT ET LOGISTIQUE**  
**SERVICE ACHAT**

**AVIS DE CONSULTATION NATIONALE OUVERTE**  
**N°06/ AT/DO-01/SDFS/DAL/SA/2022**

La Direction Opérationnelle d'Adrar lance un avis de Consultation ouvert Afin de choisir d'un partenaire pour l'établissement d'un contrat à commande pour les prestations Location matériels de transport (Marchandises et équipements) au profit de la Direction Opérationnelle d'ADRAR et ses services rattachés.

Le présent avis est constitué de **(06) Lots** comme suit :

<b>Lots</b>	<b>Désignation</b>
<b>01</b>	<b>Fourgonnette 1 panneaux</b>
<b>02</b>	<b>Fourgonnette 02 panneaux</b>
<b>03</b>	<b>Camion 2,5 Tonnes</b>
<b>04</b>	<b>Camion 10 Tonnes</b>
<b>05</b>	<b>Camionnette</b>
<b>06</b>	<b>Camion de Dépannage</b>

**ELIGIBILITE DES CANDIDATS.**

La participation à cette consultation nationale est ouverte uniquement aux entreprises/Agences qui disposent d'un registre de commerce justifiant le code activité adéquat.

Les soumissionnaires doivent accompagner leurs offres par les documents probants justifiant leur qualité à savoir :

Copie du registre de commerce électronique avec la codification adéquate de la prestation à assurer.

Les Intéressées par le présent Avis de Consultation peuvent se rapprocher de la Direction Opérationnelle pour plus d'information et retirer du cahier des charges, à l'adresse suivante :

**DIRECTION OPERATIONNELLE D'ADRAR**  
**RUE DE 08 MARS, PRES DE L'HOPITAL IBN SINA**

Contre le paiement d'une somme de **mille dinars algérien (1000 DA)** Non remboursable, représentant les frais de documentation et de reprographie par versement au compte bancaire N°0010025003000000135/43.

A l'appui de leurs soumissions, les candidats devront obligatoirement joindre les documents exigés par la réglementation en vigueur, soit :

**1-un dossier administratif :** insérée dans une enveloppe fermée ne comportant que la mention « **Dossier administratif** » la dénomination du soumissionnaire la référence et l'objet de l'appel à la concurrence.



**ALGERIE TELECOM-SPA**  
**EPE-SPA au capital social de 115 000 000 000.00 DA**

**DIRECTION OPERATIONNELLE D'ADRAR**  
**NIF 000216001808337**  
**SOUS DIRECTION FONCTION SUPPORT**  
**DEPARTEMEMEN ACHAT ET LOGISTIQUE**  
**SERVICE ACHAT**

**2-L'Offre technique:** insérée dans une enveloppe fermée ne comportant que la mention «**Offre Technique**» la dénomination du soumissionnaires la référence et l'objet de l'appel à la concurrence.

**3-L'Offre financière :** insérée dans une enveloppe fermée ne comportant que la mention « **Offre Financière** » dénomination du soumissionnaire la référence et l'objet de l'appel à la concurrence.

Les trois enveloppes seront placées dans une enveloppe extérieure qui devra être anonyme, aucun signe d'identification du soumissionnaire ne paraîtra sur l'enveloppe extérieure, et devra porter -bien apparent- la mention suivante :

**DIRECTION OPERATIONNELLE D'ADRAR**  
**Avis de Consultation NATIONAL OUVERTE**  
**N°06/AT/DO-01/SDFS/DAL/SA/2022**  
«Location matériels de transport (Marchandises et équipements) »

« **N'OUVRIRE QUE PAR La COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS ET 'EVALUATION DES OFFRES** »

Les offres doivent être déposées à l'adresse suivant :

**DIRECTION OPERATIONNELLE D'ADRAR**  
**RUE DE 08 Mars près de l'Hôpital Ibn Sina**

La date limite du dépôt des offres est fixées au 15<sup>ème</sup> jour de 08h00 à 14h00, à partir de la 1ère parution du présent avis de Consultation sur le site WEB officiel d'Algérie télécom.

Les soumissionnaires sont invités à assister à la séance d'ouverture des plis au niveau du siège de la Direction Opérationnelle Adrar le même jour à 14h :00, une seule Personne par entreprise autorisée à assister.

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Les candidats restent tenus par leurs offres pendant une période de cent quatre-vingt (180) jours à compter de la date d'ouverture des plis.